

Date publication : 9 février 2026

N° 2026-008

**ARRÊTÉ**  
**FIXANT MISE À JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE NOMMÉES MEMBRES DES**  
**JURYS DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS**  
**PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE**

**Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-17 à L.325-20 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2025-063 du 15 décembre 2025 fixant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Considérant qu'en vertu des dispositions susvisées, il convient de fixer la liste des personnes susceptibles de siéger dans les jurys des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1** : La liste des personnes susceptibles de siéger dans les jurys des concours et examens professionnels de catégories A, B et C de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de la Vendée est mise à jour comme ci-dessous :

ABADIE Agnès  
AUBERT Mickaël  
BABIN Sophie  
BARBEAU Jean-Michel  
BASSET Raphaël  
BERANGER Renaud  
BERNARD Jacques  
BERTON Angéline  
BESSAU Willy  
BONNAMY-GAUTREAU Elodie  
BONNET Aude  
BONNET Vincent  
BONNIN Patrice  
BREUILLER Cyril

BRIT Florence  
CADIOU Anne-Laure  
CHADENEAU Michel  
CHAUVIERE Tony  
CHAUVIN Mickaël  
CHEVALIER Marc  
CLENET Céline  
COLLARD Romain  
CRNKOVIC Martine  
DESBOIS Claire  
DEVAUTOUR Carine  
DUBIN Sylvie  
DUDIT Bruno  
ECOMARD Frédéric

ELINEAU Benoît  
FARCY Sylvain  
FARDIN Pascale  
FAUGER Agnès  
FENDELEUR Vincent  
FONTAINE Christian  
FORTUN Laurent  
FRANCHE Cyril  
FRAYSSINET Marie-Line  
GABORIAU Alexandra  
GABORIAU Bruno  
GABORIAU Karine  
GALLOU Bertrand  
GARDIN Bénédicte

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

GARREAU David	MARTINEAU Léonard	RAGUIN Pierrette
GAUDIN Odile	MAUGRION ANNE-CLAIRE	RAUTUREAU Christian
GAUTRON Anne	MENANTEAU Cécile	RAVARD Eva
GIARD Karine	MERCERON Fabien	RENAUD Denise
GRELIER Sylvie	MICHON Christophe	RENAUDIN David
GUIBERT Manuel	MIGARD Pierre	RENOIR Gilles
GUILLET Laetitia	MIGNE Marc	RENOUX Michel
GUILLORY Linda	MONVOISIN Joël	ROUGEMEONT Elodie
GUILLEMIN Yannick	MOREAU Lee-Gilles	ROY Franck
HERBRETEAU Myriam	MORILLEAU Lydie	RUCHAUD Chloé
HERVOUET Eric	NICOLAS Hélène	SECHER Gaëtan
HUSSEAU-TELLIER Karine	ORVALHO Christelle	SHIPLEY SAINT-ELLIER Florence
JOLAIS Céline	PAINOT Pauline	SIX Jean-Yves
JOLLY Hélène	PAÏUSCO Valérie	SOREAU Jean-Francis
JOUBERT Emmanuel	PAPIN Anne	SOYER Jean
KAMAZI Cindy	PARISOT Sébastien	SQUELARD Jérôme
KASIC Gilles	PELLETIER Yann	SUAUD Laura
KNUCHEL Cinthia	PENAUD Isabelle	SYLVAIN Antoine
LAMBERT Jean-Philippe	PENISSON Karl	TARDE Angélique
LE FEVRE Véronique	PERROCHAUD Gaëtan	THOMAS Yann
LE GOUALLEC Aurélie	PERROCHAUD Olivier	VANNIER Emilie
LOEDEC Alexandra	PETIT Anne-Marie	VENEREAU Fabrice
LOQUET Isabelle	PHELIPEAU Brigitte	VILLENEUVE-BERZIN Laurence
LOQUET Thierry	PINEAU Damien	WATTIAU Gilles
MAILLET André	PLISSONNEAU Sophie	

Ces personnes pourront être désignées, au regard de leurs qualité et fonction, dans l'un des trois collèges représentant respectivement les fonctionnaires territoriaux, les personnalités qualifiées et les élus locaux.

**Article 2** : Cette liste pourra à nouveau être mise à jour en tant que de besoin, par le Président du Centre de Gestion de la Vendée.

**Article 3** : La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à La Roche-sur-Yon

**LE PRESIDENT,  
Eric HERVOUET**